

Épreuve E5 (U 5) - Gestion de l'information touristique *(Coefficient 2,5)*

Objectifs

L'objectif visé est d'apprécier l'aptitude du candidat à maîtriser les principaux outils, logiciels et démarches permettant d'assurer la collecte, le traitement et l'édition de l'information touristique.

Cette épreuve a pour but d'évaluer les capacités du candidat à :

- présenter de manière synthétique ses productions et à recourir avec efficacité et pertinence à des méthodes et outils adaptés ;
- exploiter les possibilités offertes par les technologies informatiques dans le cadre des compétences et savoirs associés de l'unité de certification ;
- mettre en oeuvre ses compétences techniques dans un contexte prédéfini ;
- s'auto-former et à utiliser les aides des produits utilisés.

Evaluation en CCF (contrôle en cours de formation)

Première situation d'évaluation en fin de 1^{ère} année (50% de la note finale)

L'épreuve prend appui sur un dossier composé de :

- trois productions de nature différente, se référant au programme du tronc commun de l'unité « Gestion du traitement de l'information », et réalisées à partir de situations professionnelles réelles ou simulées ;
- l'extrait du livret de professionnalisation.

Ce dossier est mis à la disposition du professeur évaluateur

Le contrôle de conformité du dossier est effectué par le professeur évaluateur avant l'interrogation. En cas de non-conformité du dossier déposé par le candidat, celui-ci ne peut pas être interrogé à cette épreuve. Il est alors considéré comme non validé, la mention NV est reportée sur le bordereau de notation.

Déroulement de l'épreuve (durée totale 20 mn maximum)

Dans une première phase, le candidat présente les productions réalisées en indiquant l'environnement technologique et la finalité de chacune des productions.

Dans une seconde phase le professeur évaluateur questionne le candidat sur une ou plusieurs des productions présentées pour évaluer le degré de maîtrise des compétences relatives aux éléments du tronc commun et le degré d'autonomie du candidat par rapport aux outils mobilisés. Le professeur évaluateur peut demander une démonstration sur l'équipement adapté dans son centre de formation.